

Assemblée générale 2025-2026



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE DES HIRONDELLES

Le mercredi 27 août 2025,
Tenue au gymnase du Pavillon à 11h

1. Ouverture de l'assemblée à 11h01

Mot de bienvenue de la direction.

2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Mme Audrey Rhéaume, présidente sortante, est absente. Mme Emmanuelle Laberge, directrice, préside l'assemblée. Mme Caroline Lamoureux sera la secrétaire d'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Laberge fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Marie-Michèle Bouillon, appuyée de Mme Cindy Lavictoire Scardocchio, d'adopter l'ordre du tel que présenté.

Adopté
Résolution no AGP2025-001

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

La directrice présente sommairement le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 août 2024, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable. Les membres qui ont assistés à l'assemblée annuelle précédente peuvent proposer des modifications au procès-verbal au président de l'assemblée, mais ces modifications ne doivent pas changer la substance des décisions prises ni y ajouter des éléments nouveaux, sauf s'il y a une erreur ou une omission manifeste dans le procès-verbal déposé.

Il est proposé par Mme Cindy Lavictoire Scardocchio, appuyée de M. Sirakh Marcenat D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 août 2024, tel que rédigé.

Adopté
Résolution no AGP2025-002

5. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement

La directrice présente les rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement. La directrice apporte des précisions sur les nouveaux rôles qu'auront à jouer les membres parents.

6. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement

- **Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur**

La directrice demande à l'assemblée s'il y a des volontaires pour agir à titre de président d'élection et un autre à titre de scrutateur.

Mme Cindy Lavictoire Scardocchio se propose à titre de présidente d'élection et Mme Karine Desjardins se propose comme scrutatrice.

ATTENDU QUE Mme Cindy Scardocchio se porte volontaire pour agir à titre de présidente d'élection;

ATTENDU QUE Mme Karine Desjardins se porte volontaire pour agir à titre de scrutatrice;

ATTENDU QUE seulement 2 personnes se sont portées volontaires;

Mme Cindy Lavictoire Scardocchio est nommée à titre de présidente d'élection et Mme Karine Desjardins est nommée à titre de scrutatrice.

- **Détermination du nombre de postes en élection**

Mme Emmanuelle Laberge mentionne le nombre de postes en élection soit : 2 postes de 2 ans.

- **Mise en candidature**

La présidente d'élection demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il a des propositions de candidatures.

– Les personnes suivantes déposent leur candidature de façon volontaire :

- *Monsieur Jean-Olivier Gagnon*
- *Madame Karine Mathieu*
- *Marie-Michelle Bouillon*
- *Yva Jean-Louis*

ATTENDU QUE 4 personnes ont déposé leur candidature afin d'agir à titre de membres parents au conseil d'établissement;

ATTENDU QUE 2 postes étaient disponibles;

Nous procédons donc au vote.

Les personnes suivantes sont déclarées élues à titre de représentants des parents au conseil d'établissement de l'école des Hirondelles :

Mme Yva Jean-Louis

Mme Karine Mathieu

Adopté
Résolution no AGP2025-003

7. Élection des substituts :

Mise en candidature :

La directrice explique à l'assemblée le rôle d'un substitut au conseil d'établissement. Le substitut est nommé afin de siéger et voter à la place d'un membre absent lors d'une ou plusieurs séances du conseil d'établissement. Elle demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il a des propositions de candidatures.

- Mme Marie-Michèle Bouillon
- M. Jean-Olivier Gagnon

Le nombre de substituts souhaités (2)

Ils sont élus à titre de membres substituts du conseil d'établissement.

Adopté
Résolution no AGP2025-004

8. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement 2024-2025

La directrice fait une présentation sommaire du rapport annuel du conseil d'établissement 2024-2025, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable. Le rapport annuel est joint en annexe à ce procès-verbal.

9. Présentation des rôles et fonctions du comité de parents du CSS

La présidente, présente les rôles et fonctions des membres du comité de parents du Centre de services scolaire (CSS). La présidente explique notamment que le représentant au comité de parents permet d'offrir une voix aux parents de l'école à l'échelle du Centre de services scolaire, car le comité de parents est consulté à propos de divers sujets d'intérêt touchant l'ensemble des écoles du CSS. Par ailleurs, les cinq (5) membres parents qui siégeront au Conseil d'administration du CSS seront désignés par et parmi les membres du comité de parents.

Madame Laberge, directrice de l'établissement, apporte des précisions sur les nouvelles fonctions que le comité de parents aura à accomplir.

10. Élection d'un représentant et d'un substitut (facultatif) pour le comité de parents du Centre de services scolaire

Mise en candidature

La présidente d'élection demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il y a des propositions de candidatures.

Mme Karine Mathieu est déclarée élue à titre de représentante au comité de parents pour notre école et Mme Yva Jean-Louis est déclarée substitut de la représentante au comité de parents.

Adopté
Résolution no AGP2025-005

11. Présentation du bilan du comité de parents 2024-2025

La présidente ne peut pas présenter le bilan du comité de parents 2024-2025 puisqu'il n'est pas disponible.

12. Organisme de participation des parents (OPP)

La présidente propose que nous formions un OPP pour l'année scolaire 2025-2026.

Mme Karine Mathieu, appuyée de Mme Cindy Lavictoire Scardocchio approuve la création d'un OPP pour l'année scolaire 2025-2026.

Adopté
Résolution no AGP2025-006

13. Période de questions

Aucune question.

14. Mot de la direction

Madame Laberge s'adresse à l'assemblée pour partager ses attentes et ses buts pour la nouvelle année scolaire.

15. Levée de l'assemblée générale

La directrice, Mme Emmanuelle Laberge, conclut que l'ordre du jour a été écoulé. L'assemblée générale est levée à 11h42.

Adopté
Résolution no AGP2025-007

Emmanuelle Laberge
Directrice